

Apprenti-e-s et étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE¹ (sportif d'élite ou artiste prometteur)

1. Généralités

La Division commerciale ne propose pas de parcours spécifique aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s qui présentent des aptitudes particulières dans les domaines sportifs ou artistiques.

Néanmoins, la Division commerciale s'engage à favoriser la pratique intensive et exigeante d'une discipline sportive ou artistique menée en parallèle à l'accomplissement d'une formation professionnelle reconnue.

2. Principe

Les apprenti-e-s et les étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE² sont astreints à suivre toutes les disciplines figurant à leur horaire hebdomadaire (sauf l'éducation physique pour les élèves de l'Ecole de commerce).

La direction de la Division commerciale tentera d'aménager de la meilleure façon le temps de travail des apprenti-e-s et des étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE. De plus, dans la mesure du possible, elle réservera un bon accueil aux éventuelles demandes de congé ponctuelles en lien avec la pratique sportive ou artistique des jeunes en formation.

3. Devoirs des apprenti-e-s et des étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE

Les apprenti-e-s et les étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE s'engagent à adopter une attitude responsable dans la conduite de leur formation et à transmettre une image positive des jeunes sportifs ou artistes. En cas de manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE perdent immédiatement les avantages liés à leur statut privilégié.

4. Rôles des parents et des entraîneurs/professeurs extérieurs à l'école

Les apprenti-e-s et les étudiant-e-s au bénéfice du statut SAE informent leurs entraîneurs/professeurs d'art sur l'évolution de leurs études.

Pour permettre le meilleur épanouissement possible des apprenti-e-s et des étudiant-e-s, tant au niveau scolaire que sportif/artistique, il est nécessaire que les responsables sportifs ainsi que le corps enseignant fassent preuve de compréhension et accepte de temps à autre certaines concessions.

Delémont, février 2008

¹ Structure Sports-Arts-Etudes

² Selon décisions du groupe de pilotage de la structure SAE